

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 28 mars 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°16 – DB du 28/03/2019**

**Rapporteur : MME HENRY**

**Réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun  
Actualisation des honoraires des équipes de Maître d'œuvre et  
d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination**

Le bâtiment Beausite, programme de réhabilitation lourde devant accueillir un service multi accueil communautaire, 11 logements vendus en VEFA à Meurthe-et-Moselle Habitat et des locaux tertiaires a été mis en chantier en avril 2017.

Le Conseil Communautaire du 26 mai 2016 a délibéré l'actualisation du plan de financement de l'opération. Ce dernier fixe un montant de travaux égal à 2 315 000 € HT et un budget total d'opération de 3 100 000 € HT.

Montant initial du marché OPC :

- Montant HT : 45 925.00 €

Montant du marché public suite à l'avenant 1 :

- Montant HT : 216 524.89 €

La maîtrise d'œuvre et l'OPC ont sollicité une demande d'honoraires supplémentaires concernant :

- la découverte d'amiante non répertoriée dans le diagnostic. Les contrats de la Maîtrise d'œuvre et de l'OPC ne comportaient pas de prestations liées à la deuxième campagne de désamiantage. (réunions supplémentaires, nouvel appel d'offre, ACT) ;
- la liquidation en cours de chantier de l'entreprise *Jean Albert*. Le repreneur *Albert Serrurerie* a repris le chantier suite à des négociations. Des réunions ont été nécessaires pour la mise au point des nouveaux plans d'ateliers, réunions de chantier supplémentaire, visas complémentaires ;
- la défaillance de l'entreprise *Les peintures réunies* pour pose des sols souples (réunions techniques et nouveaux visas des produits).

Les deux prestataires ont émis des devis pour un montant total de 30 667,10 € HT pour ces prestations.

MAÎTRE D'ŒUVRE : Mandataire architecte : A'Com : + 19 215,00 €HT.

OPC : DASOM : + 11 462,10 € HT.

Ces devis ont été négociés et mis en rapport avec les manquements reprochés aux prestataires, dont la reprise des postes « change trop haut » (architecte) et le retard du chantier (OPC).

	Montant des marchés	Total Avenants	Montant marché + avenant
Maîtrise d'œuvre travaux	216 525	19 215	235 740
OPC	45 925	11 462	57 387

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Service à la Population du 13 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les projets d'avenants.

**AUTORISE** la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer les avenants aux marchés correspondants.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**